



recouvrement d'un crédit que je n'ai pas souscrit, faux...

Par **emak69**, le **13/01/2009** à **18:48**

Bonjour,

En 1999, la compagne avec qui je vivais a fait un crédit à la consommation de 10000 euros environ, elle a imité ma signature et m'a désigné co emprunteur à mon insu. Fin 2002, l'affaire est passée au tribunal car mon ex compagne ne payait pas les échéances, j'ai du payer, 150 euros par mois prélevés sur mon compte. début 2008, les prélèvements ont cessé sans que je ne reçoive rien ni que j'intervienne auprès de ma banque. Aujourd'hui un huissier me réclame 28000 euros, me montre un papier comme quoi je suis l'emprunteur, mon ex compagne n'apparaît plus nulle part, il menace de saisir mes biens. Mon ex compagne se serait désolidarisée de ce crédit... J'ai accepté de commencer à payer pour ne pas être saisi, mais comment puis-je me défendre ?

Merci de me conseiller, je suis actuellement dans une situation difficile, je vis seul, j'ai ma fille qui est adolescente à charge, je travaille comme ambulancier mais ne gagne pas suffisamment bien ma vie pour payer les honoraires d'un avocat, j'ai déjà du mal à m'en sortir, si je devais payer cette somme je n'y arriverai jamais...

Je suis à votre entière disposition si vous avez besoin de précisions

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **ifone05**, le **13/01/2009** à **20:05**

Que dit exactement le jugement???

Par **abanez**, le **17/01/2009** à **20:38**

bsr pourquoi votre ancienne compagne c est désolidarisé ? est elle insolvable ? si c est le cas malheureusement il sera difficile de la faire payé, sinon les 28000 euros il s agit de quoi, des 10 000 + les fais ?

et pourquoi le versement a t il été arrêté sur votre compte ? avez vous eu des problèmes bancaire ?

l huissier ne peut rien saisir si vous payer tous les mois, on a pas le droit de saisir quelqu un ou de l envoyer en procédure si vous payer tous les mois

Par **emak69**, le **18/01/2009** à **20:57**

elle n'est pas solvable. pour la somme, oui il s'agit des frais, je n'ai eu aucun problème bancaire... merci pour cette réponse qui ne m'avance pas du tout, je sais bien que je ne peux pas être saisi car je paye, c'est bien pour ça que je paye d'ailleurs pour stopper cette procédure de saisie, en attendant je paye pour un crédit que je n'ai jamais souscrit, je n'ai jamais rien signé, elle a utilisé ma signature et je me retrouve à payer... merci de me donner des réponses concrètes et des conseils juridiques sérieux SVP je voudrai me sortir de ce mauvais pas